

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

04/04/2017

N° E17000044 /78

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 29/03/2017, la lettre par laquelle le Maire de la Commune de NOZAY demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*La procédure d'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de NOZAY ;*

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'expropriation ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Arnaud STERN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au Maire de la Commune de NOZAY et à Monsieur Arnaud STERN.

Fait à Versailles, le 5 avril 2017

La Présidente,  
  
Nathalie MASSIAS

